

**VIVENT LES DELITS D'INITIES !**

Je ne comprends rien au délit d'initié. Je ne suis pas le seul. Les journalistes s'attristent de voir leurs efforts si mal récompensés par le manque d'indignation du public. Les Français seraient-ils "cyniques et désabusés" à l'égard de la classe politique... ou de la finance ? Partageraient-ils l'avis du Wall Street Journal «pas convaincu que le concept d'initié soit utile en droit criminel - le Congrès non plus d'ailleurs, qui ne parvient pas à définir ce crime supposé (1)>> ?

J'ai cru pourtant que ce délit était défini par quatre conditions: détenir de par sa fonction une information non-publique, en tirer profit par une transaction. Mais, dans le monde financier, qui est coupable alors, ou qui ne l'est pas ? Par exemple-allons, citons des noms, puisque pour ce délit ne prévaut pas, semble-t-il, la présomption d'innocence - supposons donc que Boublil ait prévenu Théret qui ait prévenu Pelat. Théret répond-il à la définition quand il prévient Pelat ? Et Boublil ? Et Pelat ? Stupéfiante est l'argumentation de la COB. Si Théret avait appris le tuyau - comme il le dit - par la Lettre confidentielle de la Communication et du livre, tout serait régulier. Mais comme, du fait de la grève des postes, il n'a pu l'apprendre que de vive voix, alors il y a délit ! Pourtant, toutes les lettres confidentielles à l'usage des boursicoteurs ont pour fonction de détenir des informations non publiques et d'en tirer profit en les vendant (à prix d'or) à leurs abonnés. Et

celà, c'est "moral": on n'y voit rien à redire.

Et Monsieur Traboulsi ? Voilà un homme qui tenait bien l'information de par ses fonctions. On lui attribue même la paternité de ce que Michel Rocard, rayonnant, saluait comme une excellente nouvelle pour la France. Un tel homme mérite la Croix: il l'a eue. Et certainement une commission... d'au moins 20 millions de francs, la plus-value empochée par l'acheteur mystérieux d'Anguilla. Si c'était sa commission, justement ? Et bien, cela serait "moral": il n'y aurait rien à redire.

Et Monsieur Pellerin (affaire Société Générale) ? A-t-il "parasité" l'O.P.A. de Monsieur Pébereau ? Son argument est imparable: <<Je ne suis pas initié, je suis initiateur. J'ai monté un mauvais coup avec Monsieur Pébereau. J'ai bien le droit de m'en retirer quand je veux! >>. Ah! alors, s'il est initiateur, en effet: on n'y voit rien à redire.

Mais peut-être Pechiney a-t-il été volé ? Point du tout: 56 dollars était un juste prix, qu'importe à qui Pechiney rachetait les actions. Il faut bien pourtant une victime, pour justifier ce tapage. Il faut bien un préjudice, pour qu'il y ait délit. Il ne reste qu'une solution: les victimes seraient les actionnaires qui ont vendu à 10 dollars, le 17 novembre, des actions qui en vaudraient 56, trois jours plus tard. Ils auraient dû s'enrichir, en dormant, de 46 dollars par action. Et la "morale" aurait été sauve: rien à redire.

Voici donc les malheureuses victimes que s'enragent à

venger les zélés indiscrets, les pourfendeurs de "délits d'initié". Voici l'immoralité suprême, le droit imprescriptible bafoué: le droit à s'enrichir sans rien faire, sans même surveiller ses capitaux, sans même prendre d'initiative. Mais dans quel monde vivons-nous ? et où allons-nous ?

Et les travailleurs de Péchiney, d'American Can ? Michel Rocard, jadis héraut de l'autogestion, du "socialisme de la responsabilité", aurait alors tonné contre ceux qui jouent des salariés comme de pions sur un échiquier. Aujourd'hui, il n'en a cure: "une bonne affaire pour la France". Mais l'affaire tourne au cauchemar: des porteurs (dont on ne nous dit même pas qu'ils étaient "petits") ont peut-être été spoliés ! L'horreur !

Pendant ce temps, un syndicaliste est licencié pour avoir volé deux fèves. Jadis, Victor Hugo en eût fait un roman. Les intérimaires de chez Citroën sont licenciés pour avoir réclamé leur dû: il y a quinze ans, Sartre et Foucault auraient manifesté. Aujourd'hui, ça "vaut" un entrefilet.

Un entrefilet aussi, pour la déclaration de Carlos Andrés Perez: l'Amérique Latine se serait vue, en cinq ans, arracher par la communauté financière un transfert net de 180 milliards de dollars. 4% de son Produit Brut, plus qu'on n'aurait osé en exiger de l'Allemagne et du Japon vaincus. Quels Auschwitz ont-ils commis pour mériter cet Hiroshima ? Et quel Nuremberg des temps futurs jugera notre époque, qui ne voit plus la poutre dans l'oeil de la Finance, et s'indigne de la paille qu'y glanent les

"initiés" ?

Autrefois, on apprenait que le travail, l'effort seul méritait récompense. J'ai dû en rester, les Français qui se moquent du délit d'initié ont dû en rester à cette morale d'un autre âge. La morale moderne est toute autre: les Shylok de la Finance peuvent assassiner les paysans du Tiers-Monde, mais gare au financier qui "double" un financier !

Allons. Soyons résolument modernes, post-modernes, décadents. Rendons la honte encore plus honteuse. Dansons la farandole autour du Veau d'Or, couvrons-le de fleurs et de boue, chantons en chœur: <<Vivent les OPA et les délits d'initié! >>

Et attendons les Barbares.

Alain LIPIETZ  
Economiste.

1) Le Monde du 4 février.